



DGS

Décision financière n° Del 2017-13

Tarifs / Cautions Maison de Grenoble INP

Vu le décret n° 2007-317 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble

Conformément à la délibération du Conseil d'administration dans sa séance du 29 février 2016 délégrant à l'administrateur général certaines de ses attributions, notamment l'autorisant à fixer les tarifs de l'établissement.

L'administrateur général décide

Article 1

A compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs des cautions demandés dans le cadre de l'utilisation de la Maison de Grenoble INP sont arrêtés comme suit :

Cautions	A compter du 01/01/2018
- Badge d'accès	20 €
- Utilisation du piano	100 €
- Utilisation de la salle de cafétéria	500 €
- Utilisation de matériel (tarif unitaire)	400 €
- Forfait ménage	100 €

Article 2

Le directeur de la Maison de Grenoble INP et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

A Grenoble, le 06 décembre 2017

L'administrateur général

Signé

Pierre BENECH